CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Honoraires Transaction

CENTURY 21
Fels Immobilier

Barème Honoraires de Vente

Prix de vente A la charge de l'acquéreur	**Mandat Simple et Mandat de Recherche** Montant des honoraires appliqués au net vendeur		**Mandat Confiance** Montant des honoraires appliqués au net vendeur	
De 0 € à 149.999 €	6,66% HT	8,00% TTC	6,25% HT	7,50% TTC
De 150.000 € à 299.999 €	5,00% HT	6,00% TTC	4,58% HT	5,50% TTC
De 300.000 € à 899.999 €	4,17% HT	5,00% TTC	3,75% HT	4,50% TTC
900.000 € à 1.199.999 €	3,75% HT	4,50% TTC	3,33% HT	4,00% TTC
Au-delà de 1.200.000 €	3,33% HT	4,00% TTC	2,92% HT	3,50% TTC
Estimation	100€ HT	120€ TTC	100€ HT	120€ TTC
Box, cave, atelier	2000€ TTC			

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Honoraires Location

CENTURY 21
Fels Immobilier

Résumé : La loi ALUR a instauré un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires, applicable à compter du 15 SEPTEMBRE 2014.

Barème Honoraires de Location Habitation Vide et Meublée (1)

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

☒ Zone « très tendue » ☒ Zone « tendue » ❑ Zone « non tendue »

Année de référence : 2023.....

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 12 € TTC ou 10 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12€ / m² TTC ou 10€ /m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise, négociation, visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et l'état des lieux	1 mois de loyer mensuel Hors Charges

Honoraires à la charge du locataire et du bailleur pour box, garage

2 mois de loyer mensuel Hors Charges répartis pour moitié

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Barème établi en décembre 2024 pour la ville de Versailles et ses alentours.

CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

BARÈME GESTION LOCATIVE

CENTURY 21
Fels Immobilier

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	**7.2%**	**8.4%**	**9.6%**	
En % HT de l'encaissement	***6%***	***7%***	***8%***	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Virement mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Réédition mensuelle des comptes	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic…)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière…)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Visite Conseil	❍	❍	●	Offert pour tous
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	❍	❍	❍	2% TTC
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	❍	●	●	99 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	❍	●	●	150 € TTC/dossier
Acomptes mensuels ou virements multiples des loyers	❍	❍	❍	1% TTC/mois
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	❍	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	❍	●	●	200 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	❍	❍	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	❍	❍	❍	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	❍	❍	●	90 € TTC/heure
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	❍	●	●	100 € TTC
Représentation aux assemblées générales	❍	❍	❍	90 € TTC/heure
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat	❍	❍	❍	200 € TTC
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	❍	❍	❍	3 € TTC/m² (logement vide) 5 € TTC/m² (logement meublé)
Assurance Loyers Impayés	❍	❍	❍	2,5%
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	❍	❍	❍	100 € TTC/heure
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	❍	❍	●	50 € TTC/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	❍	❍	❍	90 € TTC/dossier

● Prestation comprise dans le montant des honoraires **TTC sont calculés sur la d'un taux de TVA de 20%**

❍ Prestation option payable à l'acte